

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2015, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-286** intitulé « *Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la tarification* ». L'objet dudit règlement est de modifier les dispositions réglementaires existant dans divers règlements de l'arrondissement afin de remplacer toute référence au règlement AO-6 par une référence générale au règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont.
- le règlement **AO-287** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (AO-279)* ». L'objet dudit règlement est d'ajouter les articles prévoyant les frais pour la saison et la demi-saison de tennis.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 12 mars 2015

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

